



L'état des lieux locatif est tout un art !!!

publié le **10/04/2016**, vu **2050 fois**, Auteur : [Herve GALLET](#)

Et l'Huissier est un artiste... et en plus de vous offrir le luxe de jouir de son oeuvre, il vous protège en sauvegardant vos droits !

J'ai du, bien malgré moi, assister cette semaine à un état des lieux locatif entrant, dispensé par l'employée dévouée d'une agence immobilière. Je ne sais si, ayant connaissance de ma modeste profession, elle a cru devoir faire preuve d'un zèle effroyable, mais en tout état de cause, j'ai perdu 1H30 de ma vie pour rien...

Attentive aux responsabilités qui lui incombait, elle a scruté attentivement chaque détail des pièces afin de cocher son formulaire et porter sur chaque élément (mur, sol, plafond, menuiseries) une appréciation du style "bon état", "état d'usage", "usage avancé", le tout agrémenté de moultes mentions manuscrites dont la rédaction demanda une certaine gymnastique dans le seul but de les faire entrer dans les cases.

Le résultat (sur neuf pages tout de même) est malheureusement de faible utilité dans la mesure où rien de ce qui équipe la maison n'est décrit précisément et d'une façon qui permette de prouver quoi que ce soit à la sortie, ni sur la nature, ni sur l'état... et tout ça en 1H30...

Alors certes, certaines agences sont désormais équipées et proposent des état des lieux illustrés, et c'est vrai que le constat d'état des lieux par Huissier coûte 180 euros (entre 50 et 150m²) mais il vous offrira non seulement un descriptif complet des lieux, objectif (c'est à dire non illustré d'appréciations hasardeuses et donc contestables), illustré par des photographies et... juste un détail... INCONTESTABLE... et le tout en une trentaine de minutes...

[Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter](#)